

Rapport public 2017

Une activité soutenue pour le Conseil d'État et les juridictions administratives en 2016

Les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel et le Conseil d'État ont jugé **232 077 requêtes** en 2016, soit une hausse de 1,4% par rapport à 2015.

En 2016, l'activité consultative du Conseil d'État a connu une intensité sans précédent : **1 376 projets ou propositions de texte** ont été soumis aux sections administratives contre 1 245 en 2015, soit une hausse de 9,5% par rapport à 2015.

Compte tenu de l'actualité, la lutte contre le terrorisme a significativement marqué le travail du Conseil d'État, tant au niveau des contentieux liés à l'état d'urgence qu'au niveau des textes étudiés.

1. L'activité contentieuse dans la juridiction administrative :

L'année 2016 est marquée par une **augmentation des affaires enregistrées** à tous les niveaux de la juridiction administrative :

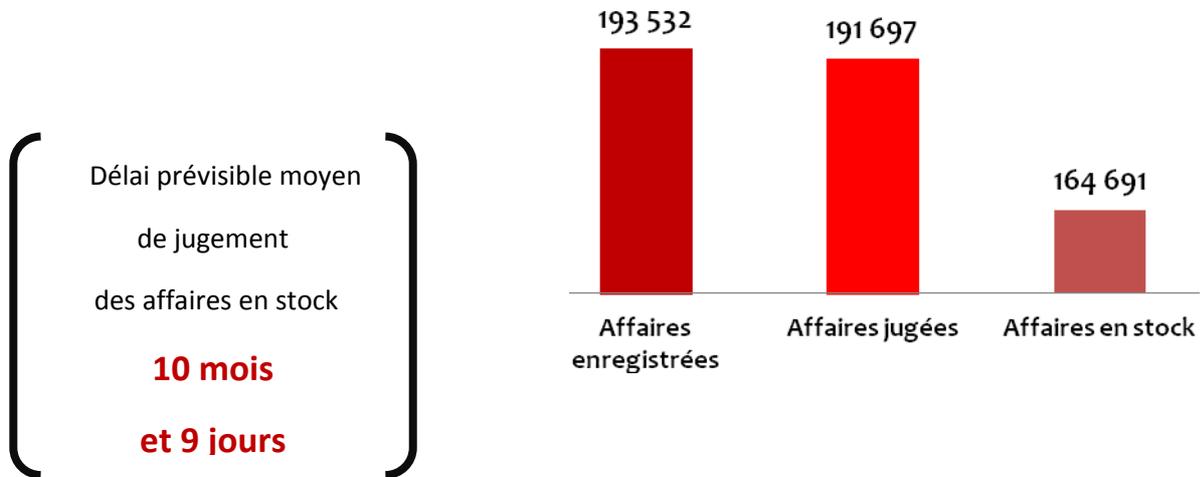
- **+0,8%** dans les tribunaux administratifs
- **+2,3%** dans les cours administratives d'appel
- **+10%** au Conseil d'État
- **+3,4%** à la Cour nationale du droit d'asile

Le nombre des affaires jugées s'est maintenu à un niveau élevé, permettant de réduire le stock des affaires en instance. Les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel ont tiré parti d'une hausse modérée des entrées pour **réduire le stock des dossiers anciens de plus de 2 ans et stabiliser leurs délais de jugement.**

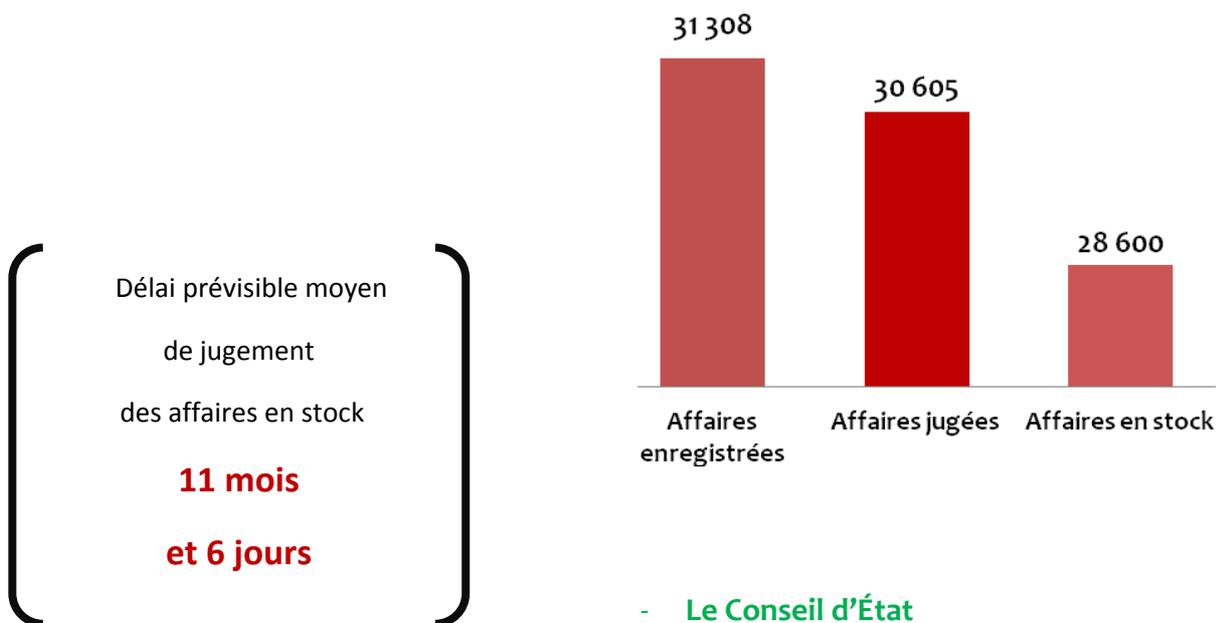
A la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), en dépit d'une progression de 3,4% des entrées en 2016, le délai prévisible de jugement a été réduit de 2 mois et 3 jours.

Les chiffres indiqués sont en données nettes

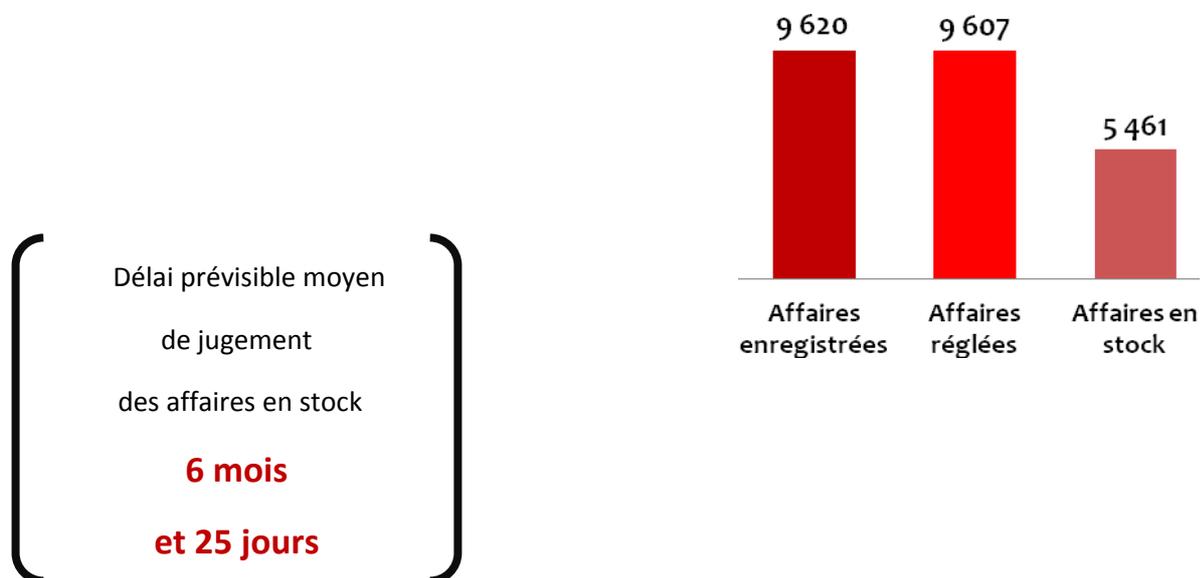
- Les tribunaux administratifs



- Les cours administratives d'appel



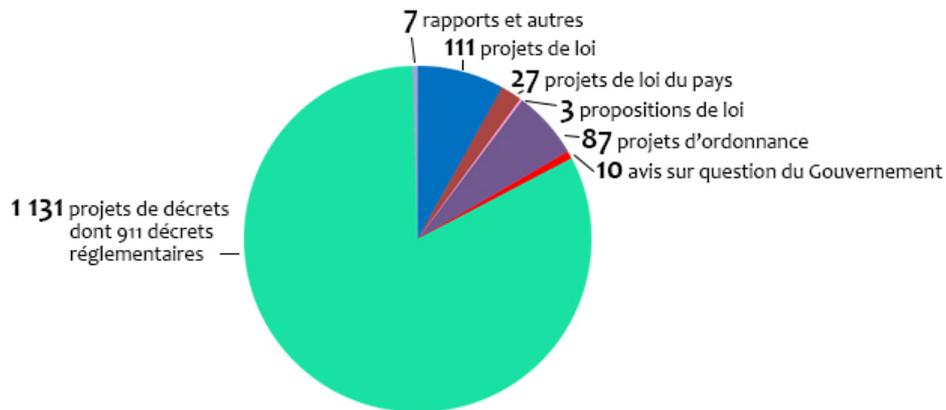
- Le Conseil d'État



2. L'activité consultative du Conseil d'État :

- Sections administratives

1 376 textes examinés en 513 séances (dont 7 rapports et autres)



- Assemblée générale

60 textes examinés en 38 séances

98,2% des projets et propositions de loi ainsi que des projets d'ordonnance et de décret examinés **en moins de 2 mois**.

- Commission permanente

6 textes examinés en 6 séances

100% des textes examinés **en moins de 2 mois**.

En 2016, le Conseil d'État s'est prononcé sur des sujets tels que la sécurité de la Nation, la lutte contre la corruption ainsi que sur les réformes du droit du travail, la commande publique ou le prélèvement d'organes.

3. Les autres activités :

- **L'activité d'études**

Une étude engagée par le Conseil d'État à son initiative : *Simplification et qualité du droit*

- **L'activité internationale**

- **Échanges internationaux**

78 rencontres bilatérales

12 accueils de magistrats étrangers en stage long

15 accueils de groupes d'étudiants étrangers

18 missions d'expertise ou de formation des membres du Conseil d'État à l'étranger

- **Signature de 2 accords de coopération**

Le Conseil d'État a conclu 2 nouvelles conventions de coopération, la première avec la Haute cour administrative du Royaume hachémite de Jordanie en mai et la seconde avec le Conseil d'État d'Égypte en décembre.

- **202 traductions de décisions juridictionnelles versées en 5 langues**

Publication sur le site internet du Conseil d'État de nouvelles décisions juridictionnelles en langue étrangère : 79 en anglais, 22 en allemand, 28 en espagnol, 21 en arabe et 52 en chinois.

- **Les colloques et les conférences**

5 colloques et 15 conférences organisés au Conseil d'État

153 intervenants, près de 2 300 participants

Contacts presse /

Lise Arduin – Tel. 01 72 60 58 31/06 09 46 09 29 – lise.arduin@conseil-etat.fr

Yohann Brunet - Tel. 01 72 60 58 34/06 44 26 34 32 – yohann.brunet@conseil-etat.fr

Jocelyne Randé – Tel. 01 72 60 58 30 /06 07 98 37 33 – jocelyne.rande@conseil-etat.fr